



PRENDRE EN COMPTE LES FAMILLES
DANS LA MISE EN PLACE
DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

CRDP de MONTPELLIER
5 janvier 2011

1 postulat et 1 représentation...

- Le volontariat des familles
- Derrière cette dénomination AE se cache parfois une équation plus douloureuse pour certains parents,
AE = aide aux devoirs = échec scolaire

L'information des familles

- Elle est réglementaire
(circulaire du 5/06/2008; BO n°25 du 19/06/2008)
- Elle prend différentes formes
 - Les réunions de rentrée
 - Diffusion d'un document écrit
 - L'information mise en ligne sur le site Internet



L'implication des familles (la mallette des parents)

- Elle s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de co éducation
- Elle repose sur un engagement, un contrat
- Elle offre aux parents la possibilité d'intervenir pendant le temps consacré à l'accompagnement éducatif



Le rôle de l'établissement

- L'AE s'inscrit dans le projet d'établissement
- Préciser les attendus en matière de participation des parents
- Associer et coordonner l'ensemble des partenaires et structures environnantes en matière d'accompagnement parental



L'implication des familles

- Venir, « pousser les portes »
- S'informer pour suivre la scolarité de leurs enfants
- Soutenir/accompagner leur enfant

Conclusion

- Prendre en compte les familles ne signifie pas leur faire jouer un rôle qu'ils n'ont pas à tenir dans le système scolaire, mais les reconnaître comme les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.
- Face aux nombreux changements institutionnels intervenus dans la considération de l'élève, l'AE est un appui pour les familles qui n'ont pas les moyens d'aider leurs enfants. Les parents d'élèves sont informés de l'offre d'AE proposée par l'établissement et de son intérêt pour leur enfant. Ils sont garants de son assiduité dès lors qu'il s'y engage.
- La réciprocité des relations entre les familles et l'établissement scolaire doit être une réalité.